

# CATALOGUE

## DES ACTEURS

### LOCAUX

**Handi-Pacte Occitanie**  
**Février 2023**





# En un coup d'oeil

## RECONNAISSANCE

MDPH

## MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Cap Emploi  
L'association  
Comète France  
CDG  
ESRP

FIPHFP  
DREETS  
PFRH  
PRITH

## FORMATION

CNFPT  
ANFH  
FAGERH  
ESRP  
CFA / CFAS  
Coordonnateurs des  
référénts handicap  
des CFA

## RECRUTEMENT

Cap Emploi  
Pôle Emploi  
Missions Locales  
CDG  
ESAT / EA CFA /  
CFAS  
ESRP

## EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

Inclu'Pro Formation  
Etudes ergonomiques  
PAS

Autres prestataires  
(associations, cabinets ...)  
Dispositif Emploi  
Accompagné

## Qui fait quoi ? S'y retrouver...

### 1. Votre acteur de référence pour l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (p.6)

- Le FIPHFP

*Il a pour missions d'impulser une dynamique et d'inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques. Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%.*

### 2. Les fonctions de coordination et de conseil pour l'emploi des travailleurs handicapés sur le territoire (p.7)

- Le PRITH

*Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) est un dispositif dynamique qui agit de façon collective de manière à conduire une politique cohérente pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au niveau régional. Porté conjointement par l'Agefiph et l'Etat représentée par la DREETS, le dispositif s'appuie sur un large collectif de partenaires régionaux*

- Le Handi-Pacte

*Le Handi-Pacte territorial est un dispositif permettant la collecte de données et l'échange de pratiques entre les trois fonctions publiques. Il assure l'animation et le développement de partenariats régionaux permettant de mobiliser les ressources disponibles en faveur des employeurs publics et des travailleurs handicapés. Il est piloté par le FIPHFP et la Préfecture de région.*

### 3. Vos experts « Fonction publique » (p.10)

- ANFH
- CDG
- CNFPT
- CTG
- Préfecture
- PFRH

*Avec leur entrée par fonction publique ou par thématique, vos interlocuteurs réguliers ont aussi leurs référents handicap, qui leur permettent de répondre précisément à vos questions ou besoins spécifiques*

### 4. Les opérateurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail, sur le territoire (p.15)

- MDPH
- Pôle emploi
- Cap emploi
- Mission locale
- Dispositif d'emploi accompagné
- Prestataires d'appui spécifique
- Études ergonomiques
- Inclu'Pro formation
- Association COMÈTE France

*Au contact direct des personnes handicapées, ils sont ceux qui permettent l'accès au droit, droit spécifique aux travailleurs handicapés ou droit commun de l'emploi et de la formation. Ils sont les experts de terrain dans les besoins ou problématiques de recrutement et de maintien en emploi*

**5. Les acteurs de la formation (p.31)**

- La RHF
- ERSP

*Ils sont vos interlocuteurs pour faciliter la définition d'un projet de formation pour une personne handicapée, le repérage des conditions de réussite et la mise en oeuvre*

**6. Les acteurs du milieu protégé et des entreprises adaptées (p.33)**

- Entreprises adaptées
- ESAT

*Ils sont vos interlocuteurs pour vos projets ou questions sur les processus d'achat ou de sous-traitance avec le milieu protégé ou les entreprises adaptées, qui sont une façon de favoriser l'emploi des travailleurs handicapés sur le territoire, et de faire baisser le montant de votre contribution au FIPHP*

# 1. VOTRE ACTEUR DE REFERENCE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE - FIPHP				
<b>MISSIONS</b>				
Créé avec la loi de 2005, le FIPHP accompagne les employeurs des trois fonctions publiques sur leurs problématiques d'embauche, d'intégration et de maintien en emploi des agents en situation de handicap. Il a pour objectif l'amélioration des taux d'emploi de personnes handicapées des établissements, soumis à une obligation de 6% de leurs effectifs à partir de 20 agents.				
<b>PUBLIC CIBLE</b>				
Tous les employeurs publics peuvent bénéficier de l'ensemble des financements du Fonds, y compris ceux qui emploient moins de 20 équivalents temps plein (non soumis à l'obligation d'emploi).				
<b>MODALITES D'ACTION</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte de la contribution des établissements assujettis à l'obligation d'emploi n'ayant pas atteint les 6%, et recueil des données de la déclaration annuelle</li> <li>• Financement d'aides et de dispositifs, via le catalogue des aides et le Conventionnement avec l'Agefiph</li> <li>• Accompagnement individualisé des établissements via le conventionnement pluriannuel</li> </ul>				
<b>OFFRE DE SERVICE</b>				
<b>PARMI LES AIDES AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptations du poste de travail</li> <li>• Auxiliaires de vie</li> <li>• Bilans de compétence</li> <li>• Formation et information des personnels en relation avec les travailleurs en situation de handicap</li> <li>• Formation et information des travailleurs en situation de handicap</li> <li>• Rémunération de l'agent ou salarié pendant le temps de formation liée à un reclassement, ou à une reconversion professionnelle</li> <li>• Rémunération de la fonction de tutorat</li> <li>• Télétravail pendulaire</li> </ul>				
<b>CONTACTS</b>				
CONTACT	FONCTION	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Marc GUERRIER DE DUMAST	Délégué Territorial Handicap de la région	05 62 73 61 36 06 07 28 32 19	marc.guerrierdedumas t@caissedesdepots.fr	Caisse des Dépôts Direction Régionale Occitanie 97 rue Riquet 31 073 Toulouse Cedex 7

## 2. LES FONCTIONS DE COORDINATION ET DE CONSEIL POUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES SUR LE TERRITOIRE

### PRITH

#### Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

##### MISSIONS

Le PRITH est un cadre de coopération qui permet de donner de la visibilité aux offres de services de chacun des partenaires engagés en son sein et de s'assurer de leur articulation et de leur mobilisation au service des bénéficiaires que sont les personnes handicapées et les entreprises.

Il vise également la mise en commun de moyen humain et financier de ces partenaires pour appuyer la mise en œuvre de chantiers stratégiques, répondant aux enjeux d'insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Les principes de complémentarité, de réciprocité et de coordination sont au cœur des interventions du PRITH.

Le PRITH contribue ainsi au développement d'actions favorisant un effet levier positif sur l'emploi des personnes handicapées, en complémentarité des actions déployées en propres par les acteurs du domaine.

Ainsi, le PRITH constitue l'outil par lequel l'Etat, en lien avec les partenaires du Service public de l'emploi, les acteurs du champ du handicap, de la santé et de l'insertion, assure et organise à l'échelle régionale, le pilotage de la politique de l'emploi des personnes handicapées

##### PUBLIC CIBLE

Les actions impulsées, soutenues ou portées par le PRITH s'adressent :

- aux demandeurs d'emploi en situation de handicap ;
- aux salariés et aux agents, exploitants agricoles et travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en risque d'inaptitude ;
- aux personnes handicapées accueillies en structure médico-sociale ou établissements de santé susceptibles d'intégrer le milieu ordinaire ;
- aux jeunes en situation de handicap à partir de 16 ans en parcours scolaire conventionnels ou dans le cadre de l'éducation spécialisée
- aux employeurs privés et publics, notamment ceux assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

##### MODALITES D'ACTION

L'intervention du PRITH a pour vocation :

- la coordination, la recherche de complémentarité et d'articulation des offres de service dites de droit commun et spécifiques (apporter des réponses coordonnées en faveur de l'insertion des TH, éviter les doublons...) et leur mobilisation effective au profit de l'ensemble des bénéficiaires potentiels, publics TH et employeurs.
- la recherche d'efficacité collective, en se concentrant, entre autres, sur les "coutures" entre actions et dispositifs des différentes institutions : passages de relais, transferts d'information, synergies entre acteurs, pilotage concerté, mutualisation de moyens et renforcement de certaines offres, diagnostics partagés, plans d'action communs, en recherchant l'optimisation des moyens existants.
- la recherche de nouvelles voies et manières de faire pour développer et faire vivre dans le temps les projets engagés.
- le montage de projets d'envergure afin d'aller chercher des financements nouveaux, complémentaires.
- la recherche d'opportunités croisées, le renforcement des passerelles entre cadres d'intervention et mutualisation de moyens

## OFFRE DE SERVICE

Quatre axes prioritaires ont été définis pour la période 2017-2021 :

A. Axe 1 : « Sécurisation des parcours d'accès et de maintien dans l'emploi »

Cet axe vise la mobilisation du partenariat autour des enjeux de sécurisation des parcours et des « transitions » professionnelles des publics TH (accès au premier emploi, développement de l'alternance, reconversion professionnelle, changement de statut...).

B. Axe 2 : « Mobilisations partenariales en direction de publics cibles »

Cet axe vise le développement de réflexions et actions partenariales, la production de réponses collectives au bénéfice de publics handicapés ciblés, jeunes et seniors notamment, en réponse à des problématiques et besoins identifiés comme non ou insuffisamment couverts par les dispositifs de droit commun et dispositifs dédiés aux travailleurs en situation de handicap.

C. Axe 3 : « Filières et Entreprises »

Cet axe vise à développer des projets en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés avec les acteurs du monde économique : branches professionnelles, fédérations professionnelles, entreprises, fonctions publiques, OPCA, ... sur les différents enjeux de la gestion des ressources humaines en situation de handicap et de coordonner l'intervention des partenaires autour d'objectifs ciblés sur le recrutement, la formation, le maintien en emploi et/ou l'information des employeurs.

D. Axe 4 « Innovations sociales et expérimentations »

Cet axe vise le développement d'actions innovantes dans leurs partenariats, leur objet, leur méthodologie de travail ou leurs modalités de déploiement, connectées aux besoins des publics et/ou territoires

## CONTACTS

PRITH Occitanie

Site internet : <https://www.prithoccitanie.org/>

## HANDI-PACTE

### MISSIONS

Les Handi-Pactes territoriaux constituent un outil d'animation et de développement de partenariats régionaux permettant de mobiliser les ressources disponibles des employeurs publics au service de la mise en œuvre de la politique publique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Ces partenariats doivent permettre, notamment, par une coopération et une coordination des employeurs publics et des actions, une accélération de la réalisation des objectifs de cette politique.

### PUBLIC CIBLE

Employeurs publics et leurs référents handicap

### MODALITES D'ACTION

Animation du réseau et proposition d'actions de formation

### OFFRE DE SERVICE

#### DOMAINE D'INTERVENTION

- Améliorer le taux d'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques et renforcer la connaissance par les employeurs publics de leurs obligations en matière d'emploi de personnes handicapées ;
- Affiner la connaissance du bassin d'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques en région :
- Mutualiser les ressources, renforcer la qualification des acteurs locaux et valoriser et diffuser les bonnes pratiques développées au plan régional, y compris en ce qui concerne le recours à la sous-traitance avec les établissements spécialisés (ESAT, Entreprises Adaptées) ;
- Développer l'accès aux aides du FIPHFP, notamment le conventionnement direct pour les employeurs publics qui souhaitent s'engager dans une politique globale d'emploi des personnes handicapées ;
- Favoriser l'accès à des prestations de qualité en matière d'accès et de maintien dans l'emploi pour les employeurs publics ;
- Identifier les difficultés rencontrées par les employeurs publics dans leur volonté de recruter ou de maintenir à l'emploi des personnes handicapées et formuler des propositions de solutions aux employeurs publics et aux instances du FIPHFP .

### CONTACTS

Handi-Pacte Occitanie : [pacte.occitanie@amnyos.com](mailto:pacte.occitanie@amnyos.com)

Site internet : <https://www.fiphfp.fr/nos-regions/occitanie>

### 3. VOS EXPERTS « FONCTION PUBLIQUE »

ANFH		
<b>MISSIONS</b>		
<p>L'ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier) est l'OPCA de la fonction publique hospitalière. Agréé par le ministère chargé de la santé, l'Association collecte et gère les fonds consacrés à la formation d'environ 900 000 agents.</p> <p>Ses missions consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecter et gérer les fonds destinés au financement de la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière</li> <li>• Développer de la formation en organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques, dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation</li> <li>• Informer et conseiller les adhérents et leurs agents</li> </ul>		
<b>PUBLIC CIBLE</b>		
Etablissements publics, agents, praticiens		
<b>MODALITES D'ACTION</b>		
PRESCRIPTION ET RECOURS A L'OFFRE DE SERVICE		
<b>OFFRE DE SERVICE</b>		
Collecte et gestion des fonds destinés au financement de la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière.	Information et conseil des adhérents et de leurs agents.	Développement de la formation en organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques, dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation.
<b>CONTACTS</b>		
LE FAHRENHEIT, ZAC de port Marianne Hippocrate, 120 Avenue Nina Simone, 34000 Montpellier 04 67 04 35 10 <a href="mailto:languedocroussillon@anfh.fr">languedocroussillon@anfh.fr</a>		Parc du Canal 1, rue Giotto 31520 Ramonville Saint-Agne  <a href="mailto:midipyrenees@anfh.fr">midipyrenees@anfh.fr</a> 05 61 14 78 68

## Centre de gestion (CDG)

### MISSIONS

Les Centres de Gestion (CDG) sont des Établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par des employeurs territoriaux, qui ont pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités. Les collectivités de moins de 350 agents y sont affiliées obligatoirement, les autres collectivités peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent.

La cellule handicap est un service dédié au recrutement et au maintien dans l'emploi et est gérée par une équipe pluridisciplinaire qui assure un rôle d'expertise, de conseil et d'assistance.

### PUBLIC CIBLE

#### EMPLOYEUR

Collectivités territoriales affiliées (moins de 350 agents + volontaires)

#### AGENT

Agents bénéficiant d'une RQTH, soumis à restrictions médicales posées par le médecin de prévention ou reclassés

### MODALITES D'ACTION

#### RECOURS A L'OFFRE DE SERVICE

Le CDG est un pôle de compétences juridiques et techniques mis à la disposition des collectivités

### OFFRE DE SERVICE

#### INFORMATION

- Sensibilisation des décideurs
- Information sur les aides du FIPHFP
- Sensibilisation de l'entourage professionnel
- Expertise juridique et technique sur les aménagements et le reclassement

#### ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES DE MAINTIEN

- Appui à l'élaboration des dossiers de demande d'aide
- Aide au reclassement des fonctionnaires inaptes, notamment en proposant un accompagnement personnalisé
- Conseil pour l'adaptation du poste
- Audits ergonomiques du poste de travail
- Aménagement d'épreuves pour les personnes reconnues travailleurs handicapés au concours
- Aide aux agents dans l'élaboration de leur dossier de RQTH

### CONTACTS

DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
09 - Ariège	Frédéric DEDIEU, Directeur	05 34 09 32 40	frederic.dedieu@cdg09.fr	4, rue Raoul Lafayette 09000 FOIX
11 - Aude	Christian MAGRO, Correspondant handicap	04.68.77.79.77	correspondant.handicap@ cdg11.fr	85, avenue Claude Bernard CS 60050 11890 Carcassonne Cedex
12 - Aveyron	Jean-Marc MORSON, Directeur	05 65 73 61 60	jean-marc.morson@cdg- 12.fr	Immeuble Le Sérial Saint Cyrice Étoile 10, Faubourg Lo Barry 12000 RODEZ
30 – Gard	Brigitte MONIER, Correspondante handicap	04 66 38 86 86	brigitte.monier@cdg30.fr	183, chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES

31- Haute-Garonne	Colette CLAMENS, Directrice	05 81 91 93 00	direction@cdg31.fr	590, rue Buissonnière CS 37666 31676 LABÈGE Cedex
32 - Gers	Françoise MAZZOCHIN, Directrice	05 62 60 15 00	direction@cdg32.fr	4 Place du Maréchal Lannes BP 80002 32001 AUCH CEDEX
34 - Hérault	Pierre GAUTRAND, Directeur	04.67.04.38.80	pgautrand@cdg34.fr	Parc d'Activités d'Alco 254, rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER Cedex 4
46 - Lot	Elodie DOMINGUEZ, Référente handicap	05 65 23 00 97	elodie.dominguez@cdg46. fr	12 Avenue Charles Pillat 46090 Pradines
48 – Lozère	Emmanuelle ABINAL, Directrice	04.66.65.30.03	cdg48@cdg48.fr	Av. du 11 Novembre 1918 Imm. le Saint Clair BP 136 48005 MENDE Cedex
65 – Hautes-Pyrénées	Claude JAUSAS, Directeur	05 62 38 92 50	claud.jausas@cdg65.fr	13 rue Emile Zola 65600 SEMEAC
66 – Pyrénées-Orientales	Franck FRANCERIES, Directeur	04.68.51.55.66	f.franceries@cdg66.fr	6, Rue de l'Ange 66000 PERPIGNAN
81 - Tarn	Karine CALVIÈRE- JALBY, Directrice	05 63 60 16 50	k.calviere-jalby@cdg81.fr	188 rue de Jarlard - 81000 ALBI
82 - Tarn et Garonne	Pierre LORENZO, Directeur	05 63 21 62 00	pierre.lorenzo@cdg82.fr	23, boulevard Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN

## CNFPT

### MISSIONS

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de la fonction publique territoriale.

### PUBLIC CIBLE

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS AGENTS

### MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

### OFFRE DE SERVICE

#### LA FORMATION

Le CNFPT est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales. Il définit l'orientation générale des formations ainsi que leurs programmes

#### LES CONCOURS

Le CNFPT a la charge de l'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques.

#### L'OBSERVATION

Le CNFPT a pour mission d'observer et d'anticiper les évolutions du service public territorial. Il garantit ainsi une formation et une offre de services adaptés aux agents, répondant aux besoins des employeurs.

### CONTACTS

95 Rue Brumaire,  
34000 Montpellier  
04 67 61 77 77

#### À TOULOUSE

9, rue Alex Coutet  
BP 82312  
31023 Toulouse Cedex 1  
Tél. 05 62 11 38 00

#### DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Centre Del Mòn  
35, boulevard Saint Assisclè  
66000 Perpignan  
Tél. 04 68 35 50 94

#### DANS L'AUDE

Maison des collectivités territoriales  
85, avenue Claude Bernard  
11000 Carcassonne  
Tél. 04 68 71 67 94

#### DANS L'AVEYRON

190, rue du Docteur Théodor Mathieu  
ZAC La Gineste  
12000 Rodez  
Tél. 05 65 68 86 36

#### POUR GARD / LOZÈRE

Parc d'activité du 3e Millénaire  
130, chemin de Bernis Bât. A  
30820 Caveirac  
Tél. 04 66 29 01 01

#### DANS LE GERS

44, rue Victor Hugo  
32000 Auch  
Tél. 05 62 63 50 30

#### DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

1, impasse de la Cartoucherie  
65000 Tarbes  
Tél. 05 62 93 84 57

#### DANS LE LOT

41, rue Saint-Géry  
46000 Cahors  
Tél. 05 65 20 39 53

#### EN ARIÈGE

4, rue Raoul Lafayette  
09000 Foix  
Tél. 05 34 09 81 62

#### DANS LE TARN

3, rue Jean Borotra  
81000 Albi - Tél. 05 63 54 43 80

#### DANS LE TARN-ET-GARONNE

285, avenue du Père Léonid Chrol  
82000 Montauban - Tél. 05 63 20 35 20

**PFRH :**  
**Plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH**

**MISSIONS**

La plate-forme RH est placée sous l'autorité du Secrétaire général pour les affaires régionales, auprès du préfet de région. Elle joue un rôle d'appui, d'animation/ coordination et d'expertise auprès des services de l'Etat, sur la base d'une offre de services répondant aux besoins locaux en matière de problématiques RH.

**PUBLIC CIBLE**

Son champ d'action couvre les services et les agents de l'État (préfectures, directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics...),

**MODALITES D'ACTION**

Recours à l'offre de service

**OFFRE DE SERVICE**

**Accompagner les transformations des organisations**

La PFRH accompagne les services à réussir leurs projets de transformation ou d'évolution : accompagnement à la réalisation de projets de transformation, réorganisations, évolution des missions, amélioration du fonctionnement des instances, projet d'équipe ou de service, appui managérial, analyse de process de travail, développement de nouvelles modalités de travail

**Accompagner les agents individuellement**

La PFRH aide à définir les besoins professionnels des agents et propose des parcours pour les aider à monter en compétence. Elle aide à guider également dans les démarches d'évolution professionnelle ou de mobilité : entretiens personnalisés, bilan professionnel, développement des compétences, parcours de formation.

**Animer la filière RH publique**

La PFRH anime plusieurs réseaux métiers interministériels et inter-fonction public sur les questions de gestion RH, de mobilité des agents, de formation, de SST, d'attractivité de la fonction publique... Elle organise également des événements sur ces thématiques avec les acteurs du territoire.

**CONTACTS - PFRH Occitanie**

1, place Saint-Etienne –  
31038 Toulouse Cedex 09 –  
Tél. 05 34 45 34 45 - Mail. - [plate-forme-rh@occitanie.gouv.fr](mailto:plate-forme-rh@occitanie.gouv.fr)

## 4. LES OPERATEURS DE L'INSERTION ET DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL, SUR LE TERRITOIRE

<b>MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES - MDPH</b>			
<b>MISSIONS</b>			
<p>Créées par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", les MDPH exercent une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap (article 64 de la loi précitée).</p> <p>À partir de l'évaluation du handicap et des besoins de compensation définis en fonction du projet de vie, les MDPH peuvent délivrer la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), les droits et prestations (carte d'invalidité, prestation de compensation, AAH...), orienter vers la formation, l'emploi ou les établissements et services d'aide par le travail (Esat). Elles facilitent globalement les démarches des personnes handicapées et de leur famille.</p>			
<b>PUBLIC CIBLE</b>			
Personnes en situation de handicap.			
<b>MODALITES D'ACTION</b>			
<b>QUI PEUT SOLLICITER/PRESCRIRE LE RECOURS A SON OFFRE DE SERVICES ?</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute personne en situation de handicap quel que soit son handicap peut solliciter la MDPH et être prise en charge par celle-ci. Sa famille peut aussi y avoir recours en accord avec la personne concernée.</li> <li>• Tous les professionnels peuvent demander le soutien et l'expertise des MDPH face à une situation de prise en charge d'une personne en situation de handicap.</li> </ul>			
<b>OFFRE DE SERVICE</b>			
<b>ACCUEIL ET INFORMATION</b> Elle accueille les personnes handicapées et leurs familles, les écoute, les informe sur les aides à leur disposition, les accompagne dès l'annonce du handicap et tout au long de leur parcours. Elle oriente, si besoin, les personnes handicapées et leurs proches vers d'autres interlocuteurs.	<b>LA RÉCEPTION DES DEMANDES DE DROITS</b> Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).	<b>L'ORGANISATION DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)</b> Au sein des MDPH, c'est la CDAPH qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du plan de compensation proposé.	<b>AUTRES MISSIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de l'équipe pluridisciplinaire</li> <li>- Gestion du Fonds Départemental de Compensation du handicap</li> <li>- Organisation d'actions de coordination</li> <li>- Mission de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.</li> </ul>

DEPARTEMENT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Ariège - 09	05.61.02.08.04	<a href="mailto:mdpsh@ariego.fr">mdpsh@ariego.fr</a>	Conseil départemental 09 5-7, rue Cap-de-la-Ville 09 000 Foix
Aveyron -12	05.65.73.32.60	<a href="mailto:accueil@mdph12.fr">accueil@mdph12.fr</a>	Conseil départemental 12 6, rue François-Mazenq 12000 Rodez
Aude - 11	0 800 777 732	<a href="mailto:mdph@aude.fr">mdph@aude.fr</a>	Maison Départementale des Personnes Handicapées 18 rue du Moulin de la Seigne 11 855 Carcassonne Cedex 9
Gard - 30	04.66.05.42.00	<a href="mailto:mdph@gard.fr">mdph@gard.fr</a>	Maison Départementale 176 Boulevard du Président Salvador Allende 30 000 Nîmes
Haute-Garonne - 31	0 800 31 01 31	<a href="mailto:mdph@cd31.fr">mdph@cd31.fr</a>	MDPH de la Haute-Garonne 1, place Alfonse Jourdain 31 000 Toulouse  Courrier MDPH de la Haute-Garonne CS 87089 31 070 TOULOUSE Cedex
Hautes-Pyrénées - 65	05.62.56.73.50	<a href="mailto:mdph65@ha-py.fr">mdph65@ha-py.fr</a>	Maison Départementale pour l'Autonomie des Hautes-Pyrénées Rue Fernand et Annie Bordedeбат 65 000 Tarbes
Gers -32	05.62.61.76.76	<a href="mailto:accueil@mdpg32.fr">accueil@mdpg32.fr</a>	Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers 17 rue Lafayette 32 000 Auch
Hérault - 34	04.67.67.69.30	<a href="mailto:contact@mph34.fr">contact@mph34.fr</a>	Maison Départementale de l'Autonomie Bât Alco 2 1350, rue d'Alco BP7353 34 086 Montpellier Cedex 4
Lot – 46	05.65.53.51.40	<a href="mailto:contact@mdph46.fr">contact@mdph46.fr</a>	Conseil départemental 46 - Maison des Personnes Handicapées du Lot 304, rue Victor Hugo 46 000 Cahors
Lozère - 48	04.66.49.60.70	<a href="mailto:accueilmdph48@mdph48.fr">accueilmdph48@mdph48.fr</a>	Maison Départementale des Personnes Handicapées de Lozère MDPH 48 6, av. du Père Coudrin 48 000 Mende
Pyrénées-Orientales -66	04.68.39.99.00	<a href="mailto:mdph66@cd66.fr">mdph66@cd66.fr</a>	Maison Départementale des Personnes Handicapées 30, rue Pierre Bretonneau 66 100 Perpignan
Tarn - 81	05.81.27.70.07	<a href="mailto:contact.mda@tarn.fr">contact.mda@tarn.fr</a>	MDPH du TARN 81 221, avenue Albert Thomas BP 10055 81 027 Albi Cedex 9
Tarn et Garonne -82	08.00.10.28.48	<a href="mailto:courrier@cg82.fr">courrier@cg82.fr</a>	Maison Départementale des Personnes Handicapées 82 28, rue de la Banque 82 000 Montauban

## POLE EMPLOI

### MISSIONS

Accompagnement des demandeurs d'emploi dans la construction de leur projet professionnel, leurs recherches d'emploi ou leurs besoins en formation. Il assure également le versement des allocations aux demandeurs indemnisés et aide les entreprises dans leurs recrutements.

### PUBLIC CIBLE

TOUS LES PUBLICS

### MODALITES D'ACTION

RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

### OFFRE DE SERVICE

#### DOMAINE D'INTERVENTION

Assistance aux demandeurs d'emploi  
Proposition de formations  
Conseils professionnels  
Réalisation de Bilans de compétences

#### ACTIVITÉS :

Accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

### CONTACTS

Page régionale : actualités, évènements, informations : <https://www.pole-emploi.fr/region/occitanie/>

## CAP EMPLOI

### MISSIONS

Cap emploi est un service public pour l'emploi des travailleurs handicapés. Il accompagne les personnes en situation de handicap, quel que soit leur degré d'éloignement à l'emploi, les oriente vers le marché du travail, quelle que soit la nature du handicap, développe une stratégie proactive en direction des employeurs privés et publics, il appuie les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel en s'appuyant sur un réseau de partenaires.

### PUBLIC CIBLE

LES EMPLOYEURS : tout employeur public, quel que soit son effectif (depuis la convention signée entre l'Agefiph et le FIPHFP)

LES SALARIES ET AGENTS :

- Contractuels, titulaires et stagiaires, en CDI, en CDD longue durée et en alternance
- Dont l'état de santé restreint l'exercice de l'activité professionnelle
- BOETH au sens de l'article L5212-13 du code du travail ou volontaire pour engager une démarche dans ce sens (la preuve de dépôt suffit)

### MODALITES D'ACTION

#### PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Sollicitation de l'employeur (et non de l'agent), parfois suite à une mise en relation par le médecin de prévention (qui juge la pertinence de l'intervention de l'OPS et dont les préconisations au regard des restrictions d'aptitude sont incontournables)

### OFFRE DE SERVICE

- Accompagnement vers l'emploi
- Accompagnement dans l'emploi
- Accompagnement des employeurs privés et publics pour recruter et maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Accompagnement des travailleurs handicapés dans l'élaboration, la mise en oeuvre et la réussite de leurs projets professionnels.

### CONTACTS

DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL	ADRESSE
9 - ARIEGE ET 31 COMMINGES	DELEGLISE Béatrice Directrice	05 34 09 33 10	<a href="mailto:b.deleglise@capemploi09-31comminges.fr">b.deleglise@capemploi09-31comminges.fr</a>	18 rue de l'Espinet 09000 Foix
11 - AUDE	GARCIA Pascale Directrice	04 68 72 72 66	<a href="mailto:p.garcia@capemploi11.fr">p.garcia@capemploi11.fr</a>	Zone Artisanale Salvaza, 750 rue Antoine Durand 11000 Carcassonne
12 - AVEYRON	MOREL Sonia Directrice	05 65 73 38 20	<a href="mailto:sonia.morel@pep12.fr">sonia.morel@pep12.fr</a>	Maison de la Région 41/43 Rue Bêteille 12000 RODEZ
30 - GARD	MAURY Miche Directeur général HENS Virginie Directrice	04 66 68 99 70	<a href="mailto:mmaury@adrh.org">mmaury@adrh.org</a> <a href="mailto:v.hens@capemploi30.com">v.hens@capemploi30.com</a>	183 rue Guy Maupassant 30000 Nîmes
31-TOULOUSE	SIMON Jean-Marc Directeur	05 34 40 91 91	<a href="mailto:jm.simon@capemploi31.com">jm.simon@capemploi31.com</a>	8 rue Paul Mesplé Bâtiment Anthyllis 31100 Toulouse

32 - GERS	OZDEMIR Amina Directrice	05 62 05 08 36	<a href="mailto:a.ozdemir@capemploi32.com">a.ozdemir@capem ploi32.com</a>	97 Boulevard Sadi Carnot - 32000 Auch
34 - HERAULT	GENY Olivier Directeur Axe transversal emploi	04 99 13 34 25	<a href="mailto:olivier-&lt;br/&gt;geny@apsh34.org">olivier- geny@apsh34.org</a>	335, avenue du Professeur J.L. Viala 34080 MONTPELLIER
46 - LOT	DOUCET Emmanuel Directeur	05 65 23 20 20	<a href="mailto:e.doucet@capem&lt;br/&gt;loi46.com">e.doucet@capem loi46.com</a>	48, rue Bourthoumieux 46000 Cahors
48 - LOZERE	LAPLENIE Franck Directeur	04 66 32 64 83	<a href="mailto:f.laplenie@capem&lt;br/&gt;loi48.fr">f.laplenie@capem loi48.fr</a>	4 rue Gutenberg 48000 MENDE
65 - HAUTES- PYRENEES	LARROQUE Priska	05 62 93 87 54	<a href="mailto:p.larroque@capem&lt;br/&gt;ploi65.com">p.larroque@capem ploi65.com</a>	8 avenue des Tilleuls 65000 Tarbes
66 - PYRENEES ORIENTALES	MAURY Michel Directeur général QUEMENER Véronique Directrice	04 68 66 60 60	<a href="mailto:mmaury@adrh.org">mmaury@adrh.org</a> <a href="mailto:v.quemener@cape&lt;br/&gt;mloi66.com">v.quemener@cape mloi66.com</a>	3 rue Becquerel Mas Guérido Immeuble Europa BP 408 66334 CASBESTANY CEDEX
81- TARN	CARRIERE Didier	05 63 49 29 49	<a href="mailto:d.carriere@capem&lt;br/&gt;loi81.com">d.carriere@capem loi81.com</a>	Maison Commune Emploi Formation de l'Albigeois et des Bastides, 17 rue Gabriel Compayre 81000 Albi
82-TARN-ET- GARONNE ET 31 NORD	LENFANT Julie	05 63 21 46 00	<a href="mailto:j.lenfant@adiad.fr">j.lenfant@adiad.fr</a>	140 avenue de l'Europe 82000 MONTAUBAN

## MISSIONS LOCALES

### MISSIONS

La mission locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans et les accompagne dans leurs démarches et leurs recherches relatives à l'emploi, la formation, le logement ou la santé. Elle dispense une réponse individualisée à chaque jeune et co-construit avec eux des objectifs professionnels, ainsi que les étapes à leur réalisation.

### PUBLIC CIBLE

- Jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des obstacles ou difficultés dans leur insertion professionnelle et sociale
- Des employeurs qui souhaitent recruter des jeunes tout en bénéficiant d'un accompagnement à la mise en emploi

### MODALITES D'ACTION

En Occitanie, un réseau de 26 missions locales

### OFFRE DE SERVICE

#### En direction des jeunes :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes dans l'élaboration d'un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur le territoire en lien avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.
- Au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

#### En direction des employeurs :

- Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

### CONTACTS

Association Régionale des Missions Locales Occitanie (ARML)

61 Rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse

04 67 73 27 35

Site internet : <https://armloccitanie.org/>

Annuaire des missions locales : <https://armloccitanie.org/annuaire-des-missions-locales-doccitanie/>

## DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNÉ

### MISSIONS

Le dispositif d'emploi accompagné a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder et de se maintenir dans l'emploi par la sécurisation de leur parcours professionnel en milieu ordinaire de travail. Pour cela, il comporte, au bénéfice du travailleur handicapé :

- un accompagnement médico-social ;
- et un soutien à l'insertion professionnelle

### PUBLIC CIBLE

Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux personnes handicapées inscrites dans un parcours vers l'emploi en milieu ordinaire mais aussi celles déjà en emploi, dans le secteur public ou privé. Sont ainsi bénéficiaires de ce dispositif :

- les personnes en situation de handicap reconnues travailleurs handicapés par la CDAPH, ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ;
- les travailleurs handicapés accueillis dans un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ;
- les travailleurs handicapés en emploi en milieu ordinaire de travail qui rencontrent des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle.

### MODALITES D'ACTION

#### PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Le dispositif d'emploi accompagné peut être sollicité tout au long du parcours professionnel par le travailleur handicapé et, lorsque celui-ci occupe un emploi, par l'employeur

#### OFFRE DE SERVICE

Il comporte, au minimum, les prestations suivantes :

- l'évaluation de la situation de la personne handicapée, en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités et de ses besoins, ainsi que le cas échéant, des besoins de l'employeur ;
- la détermination du projet professionnel et l'aide à son montage en vue de la mise en emploi en milieu ordinaire de travail dans les meilleurs délais ;
- l'assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi en lien étroit avec les entreprises susceptibles de le recruter ;
- l'accompagnement dans l'emploi, avec pour objectif de sécuriser le parcours professionnel de la personne handicapée qui en bénéficie, en facilitant notamment son accès à la formation et aux bilans de compétence, en assurant si nécessaire une intermédiation entre la personne handicapée et son employeur, et en proposant des modalités d'adaptation ou d'aménagement de l'environnement de travail aux besoins de la personne handicapée, en lien avec les acteurs de l'entreprise, notamment du médecin de travail.

### CONTACTS

DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL	ADRESSE
09 - ARIEGE	APF France Handicap SAVS SAMSAH 11 BERNELIN Cécile Directrice Adjointe	05 34 01 31 60	c.bernelin@adapei09.fr	40 Allée Gutinberg Responsable SACIP Occitanie 11000 CARCASSONNE
11 - AUDE	APF France Handicap SAVS SAMSAH 11 HIVERNAT Vincent	05 34 51 13 17	vincent.hivernat@apf.asso.fr	40 Allée Gutinberg Responsable SACIP Occitanie 11000 CARCASSONNE

	Responsable SACIP Occitanie			
12 - AVEYRON	ASEI SEGUY David Directeur	05 62 19 30 01	<a href="mailto:david.seguy@asei.asso.fr">david.seguy@asei.asso.fr</a>	Parc technologique du Canal 4 Avenue de l'Europe - BP62243 31522 RAMONVILLE ST AGNE
30 - GARD	ADRH CATHEBRAS Jean-Pierre Job Coach Coordinateur	04 34 14 71 00	<a href="mailto:jpcathebras@adrh.org">jpcathebras@adrh.org</a>	183 rue Guy de Maupassant 30000 NIMES
31-TOULOUSE	ENTREPRISE INCLUSIVE 31 FAGET Christian Coordinateur	05 62 48 58 10	<a href="mailto:c.faget@arseaa.org">c.faget@arseaa.org</a>	41 rue Viguerie 31300 TOULOUSE
31-TOULOUSE	YMCA de Colomiers MOREAU Nadine Directrice  LEROY Nicole Coordinatrice	06 03 02 61 19	<a href="mailto:nadine.moreau@ymca-colomiers.asso.fr">nadine.moreau@ymca-colomiers.asso.fr</a>  <a href="mailto:nicole.leroy@ymca-colomiers.asso.fr">nicole.leroy@ymca-colomiers.asso.fr</a>	1 Allée de la Pradine 31770 COLOMIERS
32 - GERS	TRAIT D'UNION FISSE Magali Directrice Plateforme	05 62 42 27 01	<a href="mailto:FISSE.Magali@adapei65.fr">FISSE.Magali@adapei65.fr</a>  <a href="mailto:emploi.accompagne.32.65@adapei65.fr">emploi.accompagne.32.65@adapei65.fr</a>	41 Rue Figaro 65000 TARBES
34 - HERAULT	EMPLOI ACCOMPAGNE 34 BONNIER Magali Coordinatrice	04 67 50 05 96	<a href="mailto:olivier-geny@apsh34.org">olivier-geny@apsh34.org</a>	240 rue du Mas de Prunet 34070 MONTPELLIER
46 - LOT	Fondation OPTEO MOULY Alain Directeur du Pôle Accompagnement	05 65 77 22 40	<a href="mailto:alain.mouly@fondationopteo.fr">alain.mouly@fondationopteo.fr</a>	Saint Mayme 12850 ONET LE CHÂTEAU
48 - LOZERE	ASEI SEGUY David Directeur	05 62 19 30 01	<a href="mailto:david.seguy@asei.asso.fr">david.seguy@asei.asso.fr</a>	Parc technologique du Canal 4 Avenue de l'Europe - BP62243 31522 RAMONVILLE ST AGNE
65 - HAUTES-PYRENEES	TRAIT D'UNION FISSE Magali Directrice Plateforme	05 62 42 27 01	<a href="mailto:FISSE.Magali@adapei65.fr">FISSE.Magali@adapei65.fr</a>  <a href="mailto:emploi.accompagne.32.65@adapei65.fr">emploi.accompagne.32.65@adapei65.fr</a>	41 Rue Figaro 65000 TARBES
66 - PYRENEES ORIENTALES	APF France Handicap SAVS SAMSAH 11 MORSCHIEDT Lydia Directrice Pôle Adulte 66	04 68 52 98 85	<a href="mailto:lydia.morscheidt@apf.asso.fr">lydia.morscheidt@apf.asso.fr</a>	40 Allée Gutinberg Responsable SACIP Occitanie 11000 CARCASSONNE
81- TARN	ASEI SEGUY David Directeur	05 62 19 30 01	<a href="mailto:david.seguy@asei.asso.fr">david.seguy@asei.asso.fr</a>	Parc technologique du Canal 4 Avenue de l'Europe - BP62243 31522 RAMONVILLE ST AGNE
82-TARN-ET-GARONNE	Fondation OPTEO MOULY Alain Directeur du Pôle Accompagnement	05 65 77 22 40	<a href="mailto:alain.mouly@fondationopteo.fr">alain.mouly@fondationopteo.fr</a>	Saint Mayme 12850 ONET LE CHÂTEAU

## PRESTATIONS d'APPUI SPECIFIQUE (PAS)

### MISSIONS

Les prestations d'appui spécifique (PAS) sont des ressources spécialisées venant apporter un appui expert au conseiller à l'emploi référent de parcours permettant d'identifier précisément les conséquences du handicap au regard du projet professionnel de la personne et les moyens de le compenser. Ils portent sur des déficiences spécifiques : visuelles, motrices, auditives, mentales ou psychiques, dans le cadre d'un recrutement ou en vue d'un maintien dans l'emploi.

### PUBLIC CIBLE

Travailleurs handicapés, employeurs publics et privés (sauf entreprises sous accord agréé excepté celles ayant atteint ou dépassé le taux d'emploi de 6%).

### MODALITES D'ACTION

#### QUI PRESCRIT LE RECOURS A SON OFFRE DE SERVICES ?

Les opérateurs d'insertion ou de maintien dans l'emploi :

- OPS
- Pôle emploi
- Mission locale
- Les employeurs publics conventionnés (y compris les centres de gestion de la fonction publique territoriale) dans le cadre d'un appui au suivi dans l'emploi ou d'un processus de maintien dans l'emploi

### OFFRE DE SERVICE

#### UNE ÉVALUATION DES CAPACITÉS DANS LE CADRE D'UN PROJET PROFESSIONNEL

L'expert identifie les potentialités et le degré d'autonomie de la personne ainsi que les limites ou les risques éventuels liés à sa déficience.

#### VALIDATION DU PROJET PROFESSIONNEL

L'expert apporte des solutions pour développer les capacités d'initiatives et l'autonomie de la personne dans le cadre de son projet et valide les pistes ou le projet professionnel au regard des potentialités de la personne.

#### L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN OEUVRE DES TECHNIQUES DE COMPENSATION

L'objectif est de développer l'autonomie de la personne pour faciliter la mise en œuvre des différentes phases d'accompagnement de son projet professionnel.

### CONTACTS

DEFICIENCE / HANDICAP	DEPARTEMENT	STRUCTURE	TELEPHONE	MAIL
Handicap moteur	OCCITANIE	APF France handicap	04 67 27 90 27	<a href="mailto:dr.occitanie@apf.asso.fr">dr.occitanie@apf.asso.fr</a> <a href="mailto:vincent.hivernat@apf.asso.fr">vincent.hivernat@apf.asso.fr</a>
Handicap auditif	OCCITANIE	ARIEDA	04 99 23 27 75	<a href="mailto:gilles.pollet@arieda.asso.fr">gilles.pollet@arieda.asso.fr</a> <a href="mailto:perrine.roux@arieda.asso.fr">perrine.roux@arieda.asso.fr</a> <a href="mailto:cecile.lebas@arieda.asso.fr">cecile.lebas@arieda.asso.fr</a>
Handicap visuel	09-12-31-32-46-65-81-82	IJA	05 61 14 82 22	<a href="mailto:i.montauriol@ija.asso.fr">i.montauriol@ija.asso.fr</a> <a href="mailto:c.icher@ijatoulouse.org">c.icher@ijatoulouse.org</a>
	11-30-34-48-66	FAF-LR	04 67 50 50 60	<a href="mailto:p.petit@faf-lr.fr">p.petit@faf-lr.fr</a>

Handicap psychique	12-48-30-46	ADRH	04 68 67 61 27	<a href="mailto:mmaury@adrh.org">mmaury@adrh.org</a> <a href="mailto:cmermoz@adrh.org">cmermoz@adrh.org</a>
	11-09-66	APAJH	05 34 09 33 19	<a href="mailto:b.deleglise@apajh09.asso.fr">b.deleglise@apajh09.asso.fr</a> <a href="mailto:s.gioiosa@apajh09.asso.fr">s.gioiosa@apajh09.asso.fr</a>
	34-81	APSH34	04 99 13 34 26	<a href="mailto:olivier-geny@apsh34.org">olivier-geny@apsh34.org</a> <a href="mailto:sromera-ate@apsh34.org">sromera-ate@apsh34.org</a>
	82-31-65-32	EHE	06 10 45 14 41	<a href="mailto:a.ozdemir@gers32.org">a.ozdemir@gers32.org</a> <a href="mailto:a.fornerod@gers32.org">a.fornerod@gers32.org</a>
Handicap mental	12-48-30-46	ADRH	04 68 67 61 27	<a href="mailto:mmaury@adrh.org">mmaury@adrh.org</a> <a href="mailto:cmermoz@adrh.org">cmermoz@adrh.org</a>
	34-81	APSH34	04 99 13 34 26	<a href="mailto:olivier-geny@apsh34.org">olivier-geny@apsh34.org</a> <a href="mailto:sromera-ate@apsh34.org">sromera-ate@apsh34.org</a>
	82-31-65-32	APAJH	05 34 09 33 19	<a href="mailto:b.deleglise@apajh09.asso.fr">b.deleglise@apajh09.asso.fr</a> <a href="mailto:s.gioiosa@apajh09.asso.fr">s.gioiosa@apajh09.asso.fr</a>
Handicap troubles cognitifs	Occitanie	ASEI	05 61 42 58 48	<a href="mailto:Yves.glories@crop.asso.fr">Yves.glories@crop.asso.fr</a> <a href="mailto:marie-cecile.dauger@asei.asso.fr">marie-cecile.dauger@asei.asso.fr</a>

## ETUDES ERGONOMIQUES (ex-EPAAST)

### MISSIONS

L'Agefiph soutient et finance depuis plusieurs années, en lien avec le FIPHFP pour les employeurs publics, l'intervention de Cabinets ergonomiques auprès d'employeurs ou de personnes en activité indépendante, confrontés à un risque de désinsertion professionnelle d'un salarié ou d'un agent, bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être, au regard de ses restrictions d'aptitude émises par le médecin du travail - ou de prévention.

Cette intervention est ciblée sur des situations individuelles, présentant une complexité telle que ni le SST / SPST, ni le Cap Emploi volet maintien dans l'emploi ou le Centre de Gestion ou de l'Employeur (Conventionné FIPHFP) ne peuvent apporter une réponse appropriée.

### PUBLIC CIBLE

L'étude ergonomique est réalisée au bénéfice d'employeurs publics souhaitant embaucher ou maintenir dans l'emploi :

- un agent en situation de handicap ou en demande de RQTH
- un agent en risque d'inaptitude et/ou présentant des restrictions d'aptitude importantes à leur poste constatées par le médecin de santé au travail.

### MODALITES D'ACTION

#### PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Parmi les évolutions apportées au précédent marché, dans une logique inclusive et d'accompagnement des acteurs de droit commun, ces prestations jusqu'alors à la main des Cap emploi et des Centres de Gestion et des Employeurs Conventionnés, sont désormais directement accessibles également à l'ensemble des acteurs du Service Public de l'Emploi, aux équipes pluridisciplinaires des SPST ainsi que de la CARSAT et de la MSA.

L'étude ergonomique est mobilisable pour les situations complexes **appelant une réflexion et une intervention touchant à l'organisation plus générale du travail, et nécessitant** un ensemble de compétences (économiques, techniques). Les critères de complexité sont liés :

- **De l'environnement de travail et de l'organisation des postes,**
- **De la polyvalence du poste,**
- **De la multiplicité des situations de travail qu'exigent le poste,**
- **Du temps d'observation nécessaire,**
- De l'existence ou du risque de survenue de relations sociales tendues dans la communauté de travail.

### OFFRE DE SERVICE

**Le Cabinet ergonomique :**

- **recherche des solutions durables et concrètes d'adaptation de la situation de travail**
- **apprécie ce qui relève de la compensation du handicap par un aménagement « raisonnable »**
- **différencie ce surcoût de ce qui relève de la prévention des risques, de l'amélioration des conditions de travail, de la mise aux normes, de la modernisation...**
- **détermine les modalités de mise en œuvre, le plan de financement correspondant avec les devis des solutions envisageables**

De plus, en tenant compte des restrictions médicales, des possibilités d'adaptation du bénéficiaire, et de l'environnement de l'employeur, il formalise ses préconisations dans un rapport d'intervention, avec une note de synthèse dissociant la compensation du handicap d'autres critères.

Une fois l'EPAAST restituée, il revient au prescripteur de mobiliser l'aide éventuellement identifiée. Le Cabinet ergonomique reste à l'écoute dans un délai d'un mois après la restitution pour tout éventuel ajustement nécessaire ou information.

CONTACTS					
DEPARTE- MENT	STRUCTURE	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
12 – 30 – 34 – 46 – 48 – 66 – 81	Empreintes ergonomiques	Mme Frédérique FRAIGNEAU	04 66 02 43 75 06 15 04 90 18	<a href="mailto:f.fraigneau@empreintes-ergonomiques.fr">f.fraigneau@em- preintes- ergonomiques.fr</a>	47 r la Fontaine, 30230 Bouillargues
09 – 11 – 31 – 32 – 65 - 82	Ergotec	M. Franck ROUMIER Mme Guylaine SIMON	06 81 91 04 34 05 62 48 01 51	<a href="mailto:franck.roumier@ergotec.fr">franck.roumier@ ergotec.fr</a> <a href="mailto:guylaine.simon@ergotec.fr">guylaine.simon@ ergotec.fr</a>	76 boulevard Pierre Sépard, 31500 Toulouse

## INCLU'PRO FORMATION

### MISSIONS

Préparer les personnes handicapées à l'accès ou au maintien dans l'emploi en amont de la qualification avec des modules ciblés d'orientation, d'insertion professionnelle.

### PUBLIC CIBLE

Tous les publics : les demandeurs d'emploi, les salariés (public et privé), les travailleurs indépendants, les exploitants agricoles en situation de maintien dans l'emploi ou de transition professionnelle (y compris en arrêt de travail), les personnes sourdes ou malentendantes pratiquant la LSF, reconnues travailleurs handicapés.

### MODALITES D'ACTION

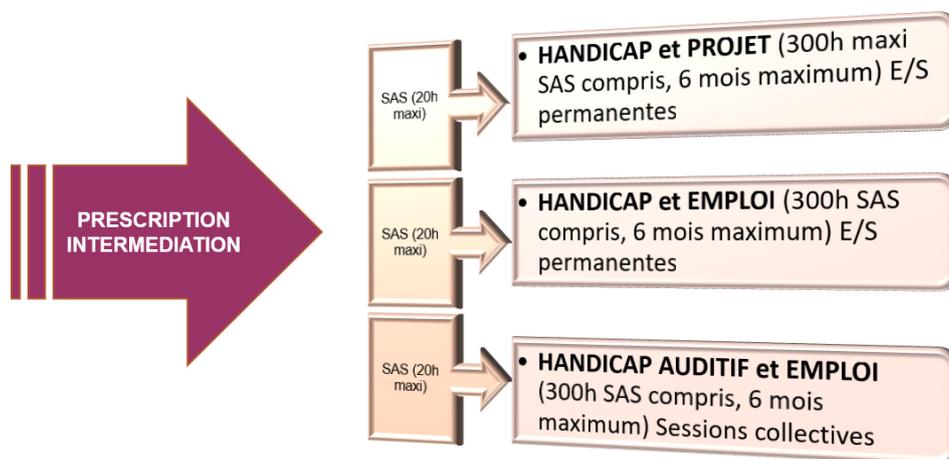
#### PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Qui peut prescrire ?

- Les employeurs publics (fonction publique d'État Hospitalière ou Territoriale, dont les Centres de Gestion) ayant conclu une convention avec la FIPHFP peuvent prescrire directement Inclu'Pro formation
- Les employeurs publics hors convention avec le FIPHFP doivent solliciter une prescription de Cap Emploi
- Pôle emploi, Cap emploi, Missions Locales, Carsat, employeurs, conseillers en insertion ou en évaluation professionnelle.

#### OFFRE DE SERVICE

Le parcours modulaire est construit sur mesure en fonction des besoins, majoritairement individuel avec des ateliers collectifs et des stages en entreprise. Il est construit autour de 3 parcours, dépendant des besoins des agents :



#### Chaque parcours poursuit des objectifs spécifiques :

- Parcours 1 – handicap et projet : Se remettre en mouvement pour construire un nouveau projet professionnel en lien avec le handicap, et identifier un ou des métiers possibles en lien avec le marché du travail local.
- Parcours 2 – handicap et emploi : Concrétiser le projet professionnel préalablement défini pour aller vers l'emploi
- Parcours 3 – handicap auditif et emploi : Améliorer la communication écrite française des personnes sourdes pratiquant la LSF pour entrer en emploi, ou en formation.

**CONTACTS : Rappel : en principe, c'est au prescripteur de prendre contact avec ces prestataires.**

ACTIONS	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
<b>HANDICAP ET PROJET</b>	CIBC Centre Occitanie	05 63 51 63 40	<a href="mailto:contact@cibc-centreoccitanie.fr">contact@cibc-centreoccitanie.fr</a>	<a href="https://www.cibcoccitanie.com/">https://www.cibcoccitanie.com/</a>
	Aurélie FERJOUX Yaël ALBERTS		<a href="mailto:aurelie.ferjoux@cibc-tarn.fr">aurelie.ferjoux@cibc-tarn.fr</a>  <a href="mailto:contact@cibc-tarn.fr">contact@cibc-tarn.fr</a>	
<b>HANDICAP ET EMPLOI</b>	Inclu'Pro Formation	04 99 13 76 74	<a href="mailto:includpro-emploi@apsh34.org">includpro-emploi@apsh34.org</a>	<a href="https://www.apsh34.org/">https://www.apsh34.org/</a>
<b>HANDICAP AUDITIF ET EMPLOI</b>	AUTREMENT DIT	07 60 99 80 80	<a href="mailto:contact@autrement-dit.eu">contact@autrement-dit.eu</a>	150, rue Nicolas Louis VAUQUELIN 31100 Toulouse
	Muriel BOULICAUT Coordinatrice pôle Formation			

## ASSOCIATION COMETE FRANCE

### MISSIONS

Intervenant en milieu sanitaire de médecine physique et de réadaptation, les équipes Comète ont pour objectif d'évaluer et d'accompagner des patients ayant un problème de santé qui remet en cause leur retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail. Ce suivi a lieu dès la phase de soins en vue de leur maintien dans une dynamique d'insertion, par la mise en place d'un projet professionnel pouvant se concrétiser le plus rapidement possible après la sortie d'hospitalisation.

### PUBLIC CIBLE

Personnes hospitalisées au moment de la prise en charge (en hospitalisation complète ou partielle) en situation de handicap dont les conséquences entraînent une situation de handicap au regard de l'emploi.

### MODALITES D'ACTION

#### PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Les médecins des établissements adhérents, en accord avec le patient, peuvent faire une demande d'accompagnement dans l'insertion sociale et professionnelle

### OFFRE DE SERVICE

L'activité de l'équipe est décomposée en quatre phases de prise en charge

Phase 1 :	Phase 2 :	Phase 3 :	Phase 4
accueil de la personne et d'évaluation de sa demande	élaboration de projet et d'étude de sa faisabilité	mise en œuvre du plan d'action pour le maintien dans l'emploi ou l'entrée en formation/études	suivi du patient passé par le dispositif, pendant une durée de deux ans après sa réinsertion professionnelle

### CONTACTS

STRUCTURES PARTENAIRES	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
UISP COMETE Montpellier	Mme Christelle DUMONT : 04 67 04 68 40	<a href="mailto:c.dumont@propara.fr">c.dumont@propara.fr</a>	CMN PROPARA 263, avenue du Caducée Parc Euromédecine 34 090 MONTPELLIER
Unité d'Insertion Socio-Professionnelle COMETE Albi	Mme Marie-Christine MEGEL : 05 63 45 71 44 05 63 45 70 70	comete.cmrf@vyv3.fr	CMRF Rue Angély Cavalé 81 000 ALBI
UISP COMETE Perpignan	M. Patrick ARNOULIN : 07 66 18 74 03	parnoulin@ussap.fr	USSAP Centre Bouffard-Vercelli Pôle Santé du Roussillon UISP Comète France 334, rue Diego Vélasquez CS 49947 66 962 PERPIGNAN Cedex 9
UISP COMETE Toulouse	Mme Anaïs NOEL : 06 16 66 04 57	noel.a@chu-toulouse.fr	CHU de Rangueil 1, avenue du Professeur Jean Poulhès, 31 400 TOULOUSE
Clinique des Cèdres	05 62 13 31 31		Route de Mondonville 31 700 Cornebarrieu TOULOUSE

Clinique de Verdaich	05 61 50 91 00	<a href="mailto:accueil-verdaich@clinique-verdaich.com">accueil-verdaich@clinique-verdaich.com</a>	Lieu-dit du Château de Verdaich 31 550 Gaillac-Toulza TOULOUSE
UISP COMETE Bagnères de Bigorre	Mme Sandrine LANDIER : 05 62 91 43 46 Mme Béatrice DULOM : 05 62 91 42 30	comete@ch-bagneres.fr	Centre Hospitalier de Bagnères de Bigorre, 15 rue Gambetta 65 200 BAGNERES-DE-BIGORRE

## 5. LES ACTEURS DE LA FORMATION

<b>La Ressource Handicap Formation (RHF)</b>	
<b>MISSIONS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécuriser les parcours de formation des personnes en situation de handicap en co-construisant des solutions d'aménagements.</li> <li>- Accompagner les organismes de formation et les CFA à répondre à leur obligation d'accessibilité et d'aménagement des parcours de formation des stagiaires (ou apprentis) en situation de handicap.</li> <li>- Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation des personnes en situation de handicap.</li> </ul>	
<b>PUBLIC CIBLE</b>	
<p>Ce service peut être mobilisé pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o des demandeurs d'emploi,</li> <li>o des salariés ou</li> <li>o des alternants</li> </ul> <p>... ayant une reconnaissance administrative de leur handicap.</p>	
<b>MODALITES D'ACTION</b>	
<p>Ce service peut être sollicité par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les prescripteurs de formation;</li> <li>- les organismes de formation;</li> <li>- les personnes en situation de handicap.</li> </ul> <p>Un pré requis : le projet de formation de la personne doit être validé par le conseiller à l'emploi. Un impératif : les personnes sollicitant la RHF restent acteurs de la démarche de co-construction des solutions de compensation du handicap.</p>	
<b>OFFRE DE SERVICE</b>	
<p>La RHF propose un appui pour identifier et co-construire des solutions de compensation du handicap avec l'ensemble des acteurs du parcours de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un appui à une démarche de développement de l'accessibilité des organismes de formation et des CFA à l'occasion d'un signalement dans le cadre d'une situation individuelle.</li> <li>• Une aide à la détection des besoins et à la co-construction de solutions de compensation du handicap en formation en croisant les compétences et expertises complémentaires :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• du prescripteur (qui connaît le parcours de la personne et son projet);</li> <li>• de l'organisme de formation (qui connaît les exigences de la formation);</li> <li>• de la personne concernée (qui connaît les contraintes liées à son handicap);</li> <li>• d'opérateurs spécialisés (qui sont experts sur le champ du handicap concerné);</li> <li>• le cas échéant, du tuteur en entreprise ou du maître d'apprentissage.</li> </ul> </li> <li>• Une aide pour accompagner à la mise en œuvre et au suivi des aménagements de la situation de formation : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques, aides Agefiph...</li> <li>• Modalités d'intervention : selon la complexité de la situation de handicap, l'appui de la RHF pourra être effectué :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• à distance : échanges bi-latéraux avec les différents acteurs;</li> <li>• sur site : rencontres d'expertises croisées sur le lieu de formation ou de stage.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>CONTACTS</b>	
<p><b>La Ressource Handicap Formation</b>            Nathalie BAYLE (Cabinet ACCEIS)            06 48 10 95 84 - <a href="mailto:acceis@orange.fr">acceis@orange.fr</a></p>	<p>L'Agefiph  <b>Patrick BORDES</b>  <a href="mailto:p-bordes@agefiph.asso.fr">p-bordes@agefiph.asso.fr</a></p>

## ETABLISSEMENT ET SERVICE DE READAPTATION PROFESSIONNELLE (ESRP)

### MISSIONS

Les ESRP ont vocation à assurer une formation qualifiante par le biais d'acquisition de nouvelles compétences professionnelles, en alliant un suivi médical, psychologique et social de la personne. Ils disposent d'équipes pluridisciplinaires composées de médecins, de kinésithérapeutes, d'ergonomes, de psychologues, d'assistants de service social, mobilisés selon les besoins et les déficiences des stagiaires. Les formations qui y sont dispensées débouchent sur des diplômes homologués par l'État. Les CRP ont pour mission :

- de favoriser l'intégration professionnelle durable de personnes handicapées qui, à la suite d'un accident ou d'une maladie, sont obligées d'abandonner leur métier et d'envisager une reconversion professionnelle ;
- d'entraîner ou de ré-entraîner la personne au travail, en vue d'une réinsertion professionnelle, soit vers le milieu de travail ordinaire, soit vers le milieu protégé ;
- de dispenser une formation diplômante.

### PUBLIC CIBLE

Pour une orientation vers un stage de rééducation professionnelle, plusieurs conditions sont nécessaires :

- être reconnu travailleur handicapé par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- avoir une décision d'orientation en CRP validée par la MDPH
- avoir été placé en position de disponibilité pour convenances personnelles par l'établissement

### MODALITES D'ACTION

Quel prescripteur ?

L'accès aux ESRP se fait sur décision motivée de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

### OFFRE DE SERVICE

#### DES FORMATIONS DE PRÉORIENTATION

dont l'objectif est d'aider à élaborer le projet professionnel de la personne

#### DES FORMATIONS PRÉPARATOIRES

dont le suivi est préalable à l'acquisition de nouvelles compétences

#### DES FORMATIONS QUALifiantES

du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 sont proposées dans divers secteurs d'activité.

### CONTACTS

STRUCTURE	TELEPHONE	ADRESSE
ESRP YMCA Colomiers	06 03 02 61 19	1 allée de la pradine 31 770 Colomiers
ESRP - ESPO EPNAK Muret	05 61 51 94 80	23 boulevard Aristide Briand BP 20320 - 31605 MURET Cedex
CRIC Occitanie	05 62 48 40 00	19 place de la crois de pierre 31300 TOULOUSE
CFP Cepiere	05 62 14 95 00	28 rue de l'Aiguette 31100 TOULOUSE
Institut des jeunes aveugles	05 61 14 82 22	37 rue Monplaisir 31400 TOULOUSE
CRIP	04.67.33.18.05	435, avenue Georges Frêche 34173 CASTELNAU-LE-LEZ
CRP LE PARC	04 68 04 51 48	24, avenue de cerdagne 66340 OSSEJA
Association Millavoise pour l'insertion et l'orientation - AMIO	05 65 61 44 00	32, avenue de la République BP 90210 - 12100 MILLAU
UEROS du GARD	04 66 29 98 64	125 rue de l'hostellerie 30900 NÎMES

## 6. LES ACTEURS DU MILIEU PROTEGE ET DES ENTREPRISES ADAPTEES

RESEAU GESAT				
<b>MISSIONS</b>				
Le Réseau Gesat est une association créée en 1982 et ayant pour vocation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'assurer la promotion du secteur du travail protégé et adapté</li> <li>• d'accompagner les acteurs économiques, publics et privés, dans leurs relations avec les ESAT et EA</li> <li>• de favoriser les échanges et mutualiser les pratiques du secteur afin de faciliter la construction d'offres correspondant aux attentes des acteurs économiques dans le respect des missions médico-sociales et sociales des ESAT et EA</li> </ul>				
<b>PUBLIC CIBLE</b>				
LES ORGANISMES PUBLICS ET ENTREPRISES				
<b>MODALITES D'ACTION</b>				
PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES				
<b>OFFRE DE SERVICE</b>				
Promotion et valorisation de l'offre du secteur protégé et adapté.	Développement et structuration de l'offre du secteur protégé pour répondre aux besoins des entreprises			Conseil et accompagnement des entreprises dans leur politique d'achats au secteur protégé et adapté dans un esprit de responsabilité sociale
<b>CONTACTS</b>				
DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
TOUS	ARESAT OCCITANIE	04.67.17.92.20	<a href="http://www.aresat-occitanie.fr/">www.aresat-occitanie.fr/</a>	Association Regionale des Esat en Region Occitanie 240 rue Mas Prunet 34070 MONTPELLIER

## Réseau CAP OCCITANIE (Entreprises adaptées)

### MISSIONS

Créée en 2003, l'association (anciennement CAPLR – Club des Ateliers Protégés du Languedoc Roussillon) a pour mission d'accompagner les Entreprises Adaptées dans leur développement économique et de représenter leurs intérêts auprès des partenaires et des pouvoirs publics.

### PUBLIC CIBLE

LES COLLECTIVITES, LES ENTREPRISES, LES ENTREPRISES ADAPTEES

### MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

### OFFRE DE SERVICE

Accompagnement des Entreprise Adaptée dans le développement et le déploiement de ses activités	Information et sensibilisation des entreprises et des collectivités sur l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap et accompagnement dans la mise en œuvre de leur politique handicap	Mise en œuvre des actions collectives en matière de professionnalisation et d'accompagnement des salariés, en complémentarité des différents dispositifs de formation mis en œuvre au sein de chaque entreprise	Innovation, expérimentation de nouveaux dispositifs favorables au maintien et/ou à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap
--	---	---	---

### CONTACTS

DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Tous	Eve Bourdette	06.51.21.39.17	<a href="mailto:contact@cap-occitanie.fr">contact@cap-occitanie.fr</a>	Pôle REALIS 710 rue Favre de Saint Castor CS 17406 34 184 MONTPELLIER Cedex

En synthèse...

## ACCÈS À L'EMPLOI

DU DROIT COMMUN AU SPÉCIFIQUE

EMPLOI ACCOMPAGNÉ

PAS / ETUDES ERGONOMIQUES

INCLU'PRO FORMATION

MANAGER / ÉQUIPE /  
RH / CH / CMC / CDG

MÉDECINE DE PRÉVENTION

EI / ETTI / EA / ESAT

ESRP / CENTRES COMÈTES / FAGERH

OF / CFA / CFAS / UNIVERSITÉS / HANDISUP

PÔLE EMPLOI / CAP EMPLOI / MISSIONS LOCALES

SOURCING

BILAN/ORIENTATION

FORMATION

CONSOLIDATION

ARRÊT DE TRAVAIL

PRÉ-REPRISE

REPRISE

MAINTIEN

# MAINTIEN À L'EMPLOI

DU DROIT COMMUN AU SPÉCIFIQUE

